

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1937

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable
déléguée aux sociétés Véolia eau et SDEI par affermage et concession - Exercice 2009**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1937**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia eau et SDEI par affermage et concession - Exercice 2009**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002. Les membres de la CCSPL ont été désignés par délibérations n° 2008-0276 du 24 septembre 2008 et 2010-1339 du 22 mars 2010.

L'activité de production et de distribution d'eau potable a été confiée par délégation de service public, sur des périmètres distincts, pour une durée de trente ans à compter du 1er janvier 1987, par des avenants du 13 novembre 1986 aux contrats antérieurs conclus :

- d'une part, avec Veolia eau, ex-Compagnie générale des eaux (CGE) : contrat initial du 6 octobre 1970,

- d'autre part, avec la Société de distribution d'eau intercommunale (SDEI) au titre de deux contrats initiaux, fusionnés depuis le 1er janvier 2005 : contrat SDEI du 6 décembre 1971 et contrat Serepi du 19 décembre 1972, transféré à la SDEI au 1er janvier 2003.

L'activité de construction et d'exploitation d'une usine de production d'eau potable en secours a également été confiée, à compter du 1er juillet 1989, à la société Veolia eau, ex-Compagnie générale des eaux (CGE), par un contrat de délégation de service public du 14 janvier 1985 pour une durée de trente ans.

Par ailleurs, la Communauté urbaine est compétente, depuis le 1er janvier 2008, dans le domaine de l'eau potable sur les communes de Givors et de Grigny. La Communauté urbaine s'est substituée à ces deux communes dans le contrat de délégation de service public qui les lie à la SDEI. Il s'agit d'un contrat d'affermage de distribution d'eau potable, sans production, dont le terme est fixé au 31 décembre 2011.

Les rapports des délégataires, présentés au conseil de Communauté, au titre de l'exercice 2009, comprennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2009. Pour le contrat concernant les communes de Givors et Grigny, les données des années antérieures ne sont pas pertinentes car elles intégraient également la commune de Loire sur Rhône :

Veolia Eau		2007	2008	2009	Variation 2008 - 2009	
					En %	Tendance
Activité	longueur du réseau (km linéaire)	3 035 km	3 047 km	3 051 km	+ 0,1	→
	volume produit (milliers de m ³)	92 984	91 115	92 583	+ 1,6	↗
	dont usine de secours	1 282	909	1 026	+ 12,9	↗
	volume facturé (milliers de m ³)	77 877	75 172	76 045	+ 1,2	↗
	nombre d'abonnés	268 085	272 646	275 672	+ 1,1	↗
Finances	produits d'exploitation	122 059 k€	103 303 k€	104 200 k€	+ 0,9	↘
	charges d'exploitation	96 122 k€	93 769 k€	92 684 k€	- 1,2	↘
	résultat avant impôts	25 937 k€	9 534 k€	11 516 k€	+ 20,8	↘

SDEI hors Givors Grigny		2007	2008	2009	Variation 2008 - 2009	
					En %	Tendance
Activité	longueur du réseau (km linéaire)	726 km	734 km	740 km	+ 0,8	↗
	volume produit (milliers de m ³)	4 849	4 755	4 345	- 8,6	↘
	volume facturé (milliers de m ³)	7 779	7 942	8 004	+ 0,8	↗
	nombre d'abonnés	47 176	47 881	48 533	+ 1,4	↗
Finances	produits d'exploitation	15 626 k€	16 190 k€	14 250 k€	- 12,0	↘
	charges d'exploitation	14 047 k€	13 374 k€	12 102 k€	- 9,5	↘
	résultat avant impôts	1 949 k€	2 815 k€	2 148 k€	- 23,7	↘

SDEI Givors Grigny		2008	2009	Variation 2008 - 2009	
				En %	Tendance
Activité	longueur du réseau (km linéaire)	152 km	150 km	- 1,3	↘
	volume facturé (milliers de m ³)	1 232	1 268	+ 2,9	↗
	nombre d'abonnés	9 583	9 725	+ 1,5	↗
Finances	produits d'exploitation	2 743 k€	2 682 k€	- 2,2	↘
	charges d'exploitation	2 361 k€	2 467 k€	+ 4,5	↗
	résultat avant impôts	250 k€	141 k€	- 43,6	↘

Activité

L'année 2009 est marquée par :

- une légère hausse annuelle, des volumes d'eau produite (+ 1,1 %) et facturée (+ 1,2 %), ces indicateurs sont orientés à la baisse sur une longue période (15 ans),

- un nombre d'abonnés qui augmente régulièrement de 1 à 1,5 % par an,
- un rendement stabilisé à un niveau satisfaisant (80 % sur les deux secteurs SDEI, 88 % sur le secteur Veolia Eau) après quelques années de dégradation (perte de 4 à 5 points en 2003 et 2006). A noter toutefois une vigilance à porter sur le secteur exploité par la société SDEI hors Givors et Grigny sur lequel est constatée une perte de deux points,
- un taux de renouvellement des réseaux (obligation commune des fermiers et de la Communauté urbaine) relativement bas, à 0,6 %.

Finances

Veolia Eau

La société Veolia Eau enregistre une forte hausse de son résultat et de sa rentabilité.

Les produits augmentent sous l'effet conjugué du coefficient de variation des prix (+ 3,2 %) et de l'augmentation des volumes facturés. En revanche, certains produits sont en baisse comme les travaux exclusifs (arrêt du chantier T4) et les versements de la société SDEI. Les produits totaux augmentent ainsi de 0,9 %.

A contrario, les charges sont en baisse, ce qui est dû principalement à une forte diminution des frais de siège (- 12,7 %), de la sous-traitance (- 8,3 %) et de la hausse de la productivité du personnel. Hormis la réalisation d'un chantier exceptionnel en 2008 non renouvelé en 2009, ces baisses semblent indiquer un processus de reconstitution de marge via une hausse de la productivité.

SDEI

La situation de la société SDEI est très différente de celle de la société Veolia Eau.

Il s'agit de la première année de plein impact de la révision quinquennale. En effet, un quart des produits 2008 provenant de la tarification 2007.

La forte baisse des produits provient, d'une part, de la révision quinquennale et, d'autre part, de la forte baisse des travaux exclusifs, l'année 2008 ayant été une année exceptionnelle.

La baisse des charges est quasi exclusivement imputable à la baisse des travaux exclusifs.

La rentabilité est en baisse entre 2008 et 2009 mais se situe à un niveau très élevé, une politique de renégociation des contrats de sous-traitance étant largement en cause.

Pour le contrat de Givors et Grigny, l'année 2008 était une année de transition entre les anciens tarifs pratiqués avant adhésion et le tarif communautaire après adhésion. Cette année de transition était plus favorable pour le délégataire. L'année 2009 correspond à un retour à la normale avec un résultat conforme au prévisionnel.

Les rapports des délégataires ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux du 9 novembre 2010. Il appartient donc au conseil de Communauté de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 9 novembre 2010, comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2009 produits par la société Veolia eau, d'une part, et la Société de distribution d'eau intercommunale (SDEI), d'autre part, au titre des contrats de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable exploités par voie d'affermage et concession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.